



**AVIS PUBLIC**  
**ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE**  
**SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

**Second projet de résolution de PPCMOI numéro 19-02-55**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 février 2019, le conseil a adopté le second projet de résolution de PPCMOI numéro 19-02-55 visant à transformer un édifice commercial en habitation multifamiliale de neuf logements au 1 Place de l'Estrie.
2. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'une résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :
  - a) Une demande relative à la disposition ayant pour objet d'autoriser une habitation multifamiliale de neuf logements dans la zone CB-2 peut provenir de cette zone et des zones contigües à celle-ci soit les zones, CA-1, CONS-4, CB-3, RE-1 et RE-2;
3. Pour être valide, toute demande doit :
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de zone) d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019;
  - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité au 1 rue Principale à Bedford, aux heures normales de bureau.
5. Si ce second projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il pourra alors être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de résolution peut être consulté à l'hôtel de ville, au 1 rue Principale à Bedford, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00.

Donné à Bedford, ce 20 février 2019.

Guy Coulombe  
Directeur général